

# Nombre de Délégués :

En exercice 116 Présents 65 **Procurations** 10 Votants 75

# **DELIBERATION N°14-121023**

Objet : Convention entre le SICTOM du Périgord Noir et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme portant sur les modalités financières liées à l'extension du champ d'intervention du SICTOM du Périgord Noir sur le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand)

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 04 octobre 2023

## **Etaient présents:**

SIMEYROLS

STE MONDANE

VEYRIGNAC

BOUZIC

PRATS DE CARLUX

### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC Joël PARKITNY BORREZE **Eoduard ROULLET** Alain LALBIAT CALVIAC EN PERIGORD

CARLUX Jean-Claude DELHORBE Marie-Laure FERBER CARSAC AILLAC Andrée CAMBIER Laurent LACOMBE Guy ESTRUC

**PAULIN** Alain PERIQUOI PECHS-DE-L'ESPERANCE Jacques FERBER SALIGNAC EYVIGUES

Jean-Pierre PLANCHE

Héloïse MARADENE

ST CREPIN ET CARLUCET Gérard TEILLAC ST GENIES ST JULIEN DE LAMPON Jean-Pierre HAMEL Chantal LAVILLE

Claude DENIS

Gilles ARPAILLANGE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

Séverine RAMOS CASTELNAUD LA CHAP. Christian ARNOUIL CENAC ET ST JULIEN Martine CONSTANT Philippe BOISSON

DAGLAN Maurice LAPOUGE DOMME Patrick ARMAGNAT FLORIMONT GAUMIER

GROLEJAC NABIRAT Christiane DESMOULINS ST AUBIN DE NABIRAT Christian GARRIGOU Damien BARD

ST CYBRANET Alain BIELHER ST LAURENT LA VALLEE Lilian GILET

ST MARTIAL DE NABIRAT Hervé MENARDIE François DEFONTAINE ST POMPON

**VEYRINES DE DOMME** Pascal MISSIAEN Jean-Pascal FARINA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES Yves GAROUTY CASTELS-BEZENAC Hervé CARVES Alain FREREBEAU **MEYRALS** Fric HAUTESSERE

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

Jean-Marie DESCAMP Elisa COUSIN COLY-ST AMAND Jean-Louis BREUIL **FANLAC** 

LA CHAPELLE AUBAREIL Catherine BERTHELOT LES EYZIES Francoise BAUDRY Amandine DALBAVIE

LES FARGES MONTIGNAC

PEYZAC LE MOUSTIER Hervé DUVAUCHELLE **SERGEAC** Pierrette BLEMONT

ST LEON SUR VEZERE Cyril CERF THONAC Patrick LE MELLEDO Jean-Pierre MEGE VALOJOULX Odile ROUX

## AR Prefecture

024-252402284-20231012-D1412102023-DE Reçu le 19/10/2023

#### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC LA ROQUE GAGEAC MARCILLAC ST QUENTIN MARQUAY PROISSANS SARLAT LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS ST VINCENT DE COSSE ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE TAMNIES

Francis VAUCEL
Jérôme PEYRAT
Christine LASCOMBE
Nathalie GLEMAREC
Patrick CROUZILLE
Marlies CABANEL
Jean-Jacques ALBIE
Nathalie BALLERAND
Eric ALARD

Marc PONS Christian SESTARET Jacques TUNEU

Sylvie JESINGHAUS Fabien PERUSIN Marie-Pierre VALETTE Céline DUVAL

Christine DANGREMONT

### Excusés:

**VEZAC** 

VITRAC

M. Gé KUSTERS (Saint-Léon-sur-Vézère), M. David LESPINASSE (Saint-Léon-sur-Vézère), M. Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac), Mme Jacqueline JOUANEL (Meyrals), M. Gérard VIELLE (Pechs-de-l'Espérance), M. Guy PRIESTER (Pechs-de-l'Espérance), M. Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier), Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès), M. Charles MOLINA (Saint-Geniès).

### Procurations:

M. Eric BOURDET (Sainte-Mondane) donne procuration à M. Gilles ARPAILLANGE (Sainte-Mondane); Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (Saint-Crépin-Carlucet) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (Saint-Crépin-Carlucet);

Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIELHER (Saint-Cybranet);

Mme Sylvie DELBARY (Vézac) donne procuration à M. Christian SESTARET (Vézac);

M. Michel ANDRE (Marcillac-Saint-Quentin) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (Marcillac-Saint-Quentin);

M. Francis COUSIN (Domme) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (Domme)

M. Sébastien FRIT (La Chapelle-Aubareil) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil);

M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols);

M. Sylvain BRULEY (Allas-les-Mines) donne procuration à M. Yves GAROUTY (Allas-les-Mines);

M. Francis JAGOURD (Jayac) donne procuration à M. Guy ESTRUC (Jayac).

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance.

••••••

# Monsieur le Président expose :

La communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, membre adhérente du SICTOM du Périgord Noir pour les communes d'Aubas, Les Eyzies, Les Farges, Peyzac-le-Moustier, Saint-Léon-sur-Vézère, Thonac, La-Chapelle-Aubareil, Fanlac, Montignac, Coly-Saint-Amand, Sergeac, Valojoulx, demande au SICTOM du Périgord Noir l'extension de son champ d'intervention pour le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets.

Suite à la sollicitation du secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) de quitter le périmètre du SMD3 au profit de son intégration au SICTOM du Périgord Noir, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme a entériné cette décision par délibération N°2022-1008 du 1er décembre 2022.

Par délibération, le SICTOM du Périgord Noir a procédé à la modification de ses statuts et à la mise à jour du périmètre des membres adhérents à compter du 1er janvier 2024.

## AR Prefecture

024-252402284-20231012-D1412102023-DE Reçu le 19/10/2023

La présente délibération vise à autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme afin de définir les modalités financières liées à l'extension du champ d'intervention du SICTOM du Périgord Noir sur le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand), sous réserve de la réception de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la commune.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>AUTORISE</u> le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme pour déterminer les conditions d'extension du champ d'intervention du secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) au périmètre du SICTOM du Périgord Noir, sous réserve de la réception de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la commune.
- **<u>DEMANDE</u>** aux services fiscaux de modifier, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le périmètre d'application de la T.E.O.M., de sorte que celle-ci concerne la commune dans son entièreté.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 12 octobre 2023.

Jérôme PEYRAT Président